



Année 2026-2027

Autorisation de prise de vue et diffusion à l'image

Textes de référence : articles 226-1, 226-2, 226-8 du code pénal, et article 9 du code civil

1. Identifications des parties :

ENTRE : Mme _____ et M. _____

Adresse : _____

Dénommés ci-après « LES REPRESENTANTS LEGAUX » Représentants légaux des enfants :

NOM DE L'ENFANT	PRENOM DE L'ENFANT	Date de naissance

Adresse de l'enfant (si différente des parents)

Dénommé(es) ci-après « L'ENFANT »

ET :

LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE DE LA VILLE DE SAINT ANDRE DE L'EURE

Demeurant : Mairie de Saint André de l'Eure

Dénommé ci-après « LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE ET RESTAURATION »

2. Objet de l'autorisation

Dans le cadre des activités organisées par le Service Enfance Jeunesse et Restauration, des prises de vue (photographies et vidéos) peuvent être réalisées afin d'illustrer les actions mises en place. Ces supports multimédias peuvent également être utilisés à des fins pédagogiques et informatives.

Ces images pourront être diffusées via les supports suivants :

- Livret d'information
- Journal du centre
- Bulletin municipal
- Journaux locaux
- Sites internet du service ou de la mairie
- Réseaux sociaux du service (Facebook, Instagram, Snapchat, etc.)
- Panneaux d'affichage et expositions internes
- Supports multimédias (présentations audiovisuelles, etc.)

3. Cession des droits

Par la présente, les représentants légaux :

- Autorisent le Service Enfance Jeunesse et Restauration à réaliser des photographies et vidéos de leur enfant dans le cadre des activités organisées.
- Cèdent à titre gratuit et sans limitation de territoire les droits qu'ils détiennent sur l'image de leur enfant pour toute utilisation non commerciale.
- Acceptent que les images puissent être reproduites, diffusées et modifiées sur divers supports.
- Reconnassent que cette autorisation est accordée pour toute la durée de l'année scolaire 2025-2026 et pourra être résiliée par demande écrite.

Droit de retrait :

Les représentants légaux peuvent, à tout moment, retirer cette autorisation en envoyant un courrier écrit au Service Enfance Jeunesse et Restauration.

Fait à _____, le _____

Signature des REPRESENTANTS LEGAUX Précédée de la mention « lu et approuvé »

SIGNATURES

--

Mentions légales :

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte de loi est en vigueur depuis le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce document font l'objet d'un traitement non informatisé par la Mairie de Saint André de l'Eure pour enregistrer l'accord des personnes quant à l'exploitation de photographies ou vidéos les représentant sur des supports sous responsabilité de la Mairie. Le traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données collectées ne sont destinées qu'à la Mairie de Saint André de l'Eure et ne seront transmises à aucun tiers. Elles seront conservées pendant une durée de 2 ans après la date de l'évènement ayant occasionné la prise d'image puis détruites et ne seront, en aucun cas, communiquées à des tiers.

Le Maire de Saint André de l'Eure , Place Gambetta – 27220 Saint André de l'Eure – 02 32 32 87 00, en tant que responsable de traitement, a désigné le service commun de Délégué à la Protection des Données de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN), situé 9 rue Voltaire à EVREUX, en qualité de délégué à la protection des données.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo-mutualise@epn-agglo.fr. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.